

ENVIRONNEMENT

La Charte Forestière de Territoire du Grand Estérel

Un outil pour l'avenir du massif



L'objectif de la Charte Forestière de Territoire Grand Estérel est de protéger, valoriser et de gérer le massif de l'Estérel en dépassant les frontières administratives.

Afin de fédérer les énergies et améliorer la cohabitation entre usagers, un plan d'actions a fixé des axes forts comme la lutte prioritaire contre l'incendie, l'exploitation forestière et agricole et le renforcement de l'identité paysagère.



“La protection des Massifs est un enjeu fort de notre territoire.”

Nello BROGLIO, 3^e vice-président, délégué à l'environnement et à la Forêt.

L'organisation de l'accueil se met en place avec la réhabilitation de la maison forestière du Malpey qui permettra de loger un agent de l'ONF et de recevoir les visiteurs du massif. Par ailleurs, une étude de fréquentation est en cours afin de mieux connaître ce public et ses usages. L'objectif de ce document est de rendre ce site d'exception accessible par tous, tout en protégeant le milieu naturel.

ALLER PLUS LOIN

> <http://www.charte-forestiere-esterel.com> 

> Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée,
Cellule Natura 2000 - Service Environnement
624, chemin Aurélien
83700 Saint-Raphaël
E-mail : [natura2000\(at\)cavem\(dot\)fr](mailto:natura2000@cavem.fr)

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien
(rond-point A.Karr)
CS 50133
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00

Fax : 04 94 19 31 10

[http://www.cavem.fr/actualites-23/la-charte-forestiere-de-territoire-du-grand-esterel-83.html?
cHash=79c4ef76cd524f945a098f284fe02fe5](http://www.cavem.fr/actualites-23/la-charte-forestiere-de-territoire-du-grand-esterel-83.html?cHash=79c4ef76cd524f945a098f284fe02fe5)